

COMMISSION SECURITE COREG C.D.L.V.

Centre Val De Loire



Du 01 janvier au 30 septembre 2023 : 93 déclarations

Sur la même période en 2022 : 95 déclarations

COMPARAISON 2022/2023

Département	Accidents déclarés période 2021/2022 *	Accidents déclarés période 2022/2023 *	Licenciés 2023	Taux / licenciés
Cher	9	11	523	2,10 %
Eure et Loir	9	6	621	0,97 %
Indre	6	8	306	2,61 %
Indre et Loire	27	25	1195	2,09 %
41	26	28	1226	2,28 %
Loiret	18	15	995	1,51%
COREG	95	93	4866 Versus 4905 en A-1	1,91 % Versus 1,74 % en A-1

Du 01 octobre au 30 septembre 2023 : 79 déclarations

Décès : 4

2 cardiovasculaires et 2 suite accidents

Hospitalisation : 36

Sur la même période en 2022 : 72 déclarations

Hospitalisation : 25

Départements	18	28	36	37	41	45
2023	10	6	5	21	24	13
2022	7	7	5	18	24	11

Déclarations	ROUTES	VTT	VAE	DIVERS
2023	72	4	1	2
2022	61	7	3	1

Déclarations	ROUTES	VTT	VAE	DIVERS
2023	72	4	1	2
2022	61	7	3	1

Lieux	E./S.PISTE CYCLABLE	INTERSECTION	LIGNE DROITE	ROND- POINT	VIRAGE	DIVERS
2023	9	4	52	7	6	1
2022	5	7	53	2	5	

CHUTE	COLLECTIVE	INDIVIDUELLE	DIVERS
2023	6	73	
2022	12	58	2

	MÉTÉO	DEFAUT DE MAITRISE INATTENTION	MALAISE	MECANIQUE	INFRASTRUCTURES	DIVERS
2023	5	56	4	5	4	5
2022	2	61	3	2	2	2

Un accident n'est jamais volontaire il résulte de plusieurs facteurs qui accumulés font un tout, soyez prudent et attentif à votre environnement quand vous êtes sur votre vélo. Il faut être prudent avec la lecture des chiffres car infrastructures, météo et divers, certains sont souvent à mettre dans la case défaut de maîtrise /inattention après la lecture de la déclaration.

N'oublions pas que pour le code de la route, le vélo est un véhicule, donc nous devons l'appliquer.

Respecter les panneaux de signalisation, les « stop », les « céder le passage », les « feux tricolores » etc. ... et respecter les distances de sécurité comme définies par le code de la route.

Le nombre des déclarations est sensiblement pareil sur les périodes 2022 / 2023. Il faut prendre en compte avec la plus grande délicatesse ces chiffres. Beaucoup de cyclos ne font pas de déclarations, même pour des accidents relativement graves.

Les incidents dû aux vététistes sont relativement faibles, par rapport aux incidents route. Cela **peut-être** que la plupart des vététistes sont plus jeunes et les chutes qui ont lieu à une vitesse moindre et que le terrain de ceux-ci n'est du bitume. **Attention je dis peut-être.** Cette année, nous déplorons un grave accident avec un mineur et celui-ci risque d'être paraplégique.

Au sein du CoReg, nous réalisons tous les ans un séminaire « assurance » et nous allons réaliser un autre avec le médecin fédéral. Malgré les relances, nous n'arrivons pas à faire le plein de licenciés. Pour les formations

« sécurité » et pour les autres formations c'est idem et même pire, il faut faire 2 ou 3 relances. Nous avons réalisé un flyers sécurité que nous avons distribué aux clubs pour leurs adhérents.

Tous les trimestres, la commission sécurité diffuse les chiffres des accidents, CoDep par CoDep avec des informations, et une comparaison sur les mêmes périodes de l'année précédente. Tous les DSD (délégués sécurité départementaux) diffuse ce document aux DSC (délégués sécurité club) ce qui permet d'informer les licenciés club.

Pour la sécurité, le CoReg s'investi énormément et continuera en 2024 en réalisant des formations et un séminaire annuel.

Pour 18, 28, 36, 37, 41 et 45, tous les ans des formations sont faites pour les délégués sécurité club, le seul qui arrive à réunir tous les DSC est le Cher, **Bravo** à Louis-Marie Paulin et Gérard Goudinoux, les autres remplissent les sessions entre 55 et 60% voire moins. Les DSD font régulièrement le point sur les accidents et surtout comment en réduire le nombre. Dans le 45, le responsable sécurité rencontre régulièrement les élus afin de faire respecter le sas vélo aux feux tricolores. Dans le 41, une initiation au VAE a été réalisée, toutes les personnes qui se sont déplacées pour cette journée de formation sont tous repartis enchantés. Nous allons reconduire cette formation en 2024.

Une vidéo a été aussi réalisée pour sensibiliser les cyclos, elle sera présentée lors de l'A.G. du Coreg et sera disponible.

Il avait été envisagé par un temps de faire une formation destinée pour les seniors, avec plateau comme le font les écoles cyclos, tous disent que c'est une bonne idée, mais personne ne fait l'effort de venir.

Malgré les interventions de Denis V. pour la sécurité et Nicolas E. pour les assurances, il circule toujours autant de contre-vérités surtout pour les non-licenciés ou ex-licenciés qui roulent dans les clubs avec les licenciés.

La prise en charge des dégâts du vélo par notre assureur ne se fait qu'avec la garantie grand braquet et l'incident ou l'accident doit avoir en circulation.

Sommes-nous toujours irréprochables sur notre vélo vis-à-vis des autres usagers de la route ?

Chacun doit appliquer la loi et les règlements mais peut prendre le risque de ne pas le faire. Le CoReg informe et il ne sera pas possible de dire je ne savais pas, car malheureusement les problèmes cela n'arrivent qu'aux autres.

Jean-Marie BERTHIN.